DÉPARTEMENT DES HAUTES - ALPES **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : **18 mai 2021**
Convocation du : 11 mai 2021

Le dix-huit mai deux mille vingt et un, à 17 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOUD, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT, Mallorie BOURGOGNE.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA
Alain BOYOUD excusé a donné pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Dominique TRUC,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET

Rémy FREY excusé a été remplacé par sa suppléante Marion ALFINITO

ORDRE DU JOUR : Marché travaux de réhabilitation de la déchèterie du Boutariq sur la commune de Veynes – Attribution des lots n° 5 – 8 – 10 et 11.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 10 novembre 2020 pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie du Boutariq. Ces travaux sont divisés en lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Serrurerie
- Lot 4 : Charpente bois – couverture
- Lot 5 : Menuiseries aluminium
- Lot 6 : Menuiseries bois
- Lot 7 : Cloisons – doublages – faux plafonds
- Lot 8 : Carrelages
- Lot 9 : Peinture

- Lot 10 : Plomberie – Ventilation
- Lot 11 : Électricité

Sept lots ont été attribués lors du conseil du 15 février 2021. Les offres des lots n° 5, 8 et 10 étant au-dessus de l'estimation, la commission d'achats propose au conseil communautaire de les rendre infructueux et, en application de l'article R 2122-8 du code de la commande publique, de conclure les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable.
L'offre du lot n° 11, n'étant pas recevable et, en application de l'article R 2122-2 du code de la commande publique, de conclure le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Une procédure de marché négocié a été lancée pour ces 5 lots.

Vu les offres des entreprises et le rapport d'analyse des offres de l'assistant à maîtrise d'oeuvre ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 3 mai 2021 et sa proposition ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT T.T.C
5 – Menuiseries aluminium	La Miroiterie Gapençaise	17 450.00 €
8 – Carrelages	SARL TECH SOL	10 221.60 €
10 – Plomberie- Ventilation	Alpes Agencements Sanitaires	16 932.00 €
11 – Électricité	SARL ELEC 2000	36 840.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DÉCIDE

Article 1 : de valider la décision de la commission MAPA et d'attribuer les lots selon le tableau ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux.

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits au budget.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 31 dont 4 pouvoirs	Pour : 31	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

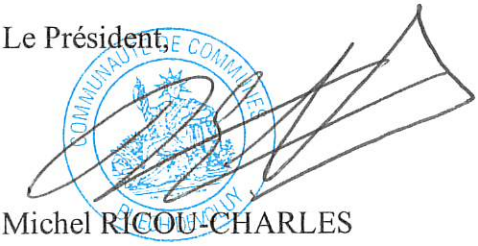

Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200067445-20210518-De80_2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021
Affichage : 04/06/2021